

EXTRAIT DES REGLES DE JEU

Blessure d'un joueur (UNIQUEMENT POUR LES COMPETITIONS DE NIVEAU NATIONAL – URBH)

- En cas de blessure, les arbitres peuvent donner la permission à deux personnes autorisées à participer au jeu de pénétrer sur l'aire de jeu pendant un arrêt du temps de jeu uniquement aux fins d'assister un joueur blessé de leur équipe.
- Après avoir reçu une assistance médicale sur l'aire de jeu, le joueur doit quitter le terrain immédiatement. Il pourra retourner sur le terrain qu'après la fin de la troisième attaque de son équipe.
- Quel que soit le nombre d'attaques compté, le joueur peut retourner sur l'aire de jeu à la reprise du match après la fin d'une mi-temps. Si le joueur pénètre sur l'aire de jeu trop tôt, il sera sanctionné conformément aux règles 4:4-4:6.
- Cette règle ne s'applique dans certains cas qui sont détaillés à la page suivante.



EXTRAIT DES REGLES DE JEU

Blessure d'un joueur (UNIQUEMENT POUR LES COMPETITIONS DE NIVEAU NATIONAL – URBH)

- Le secrétaire et le chronométreur ou les délégués sont chargés de compter le nombre d'attaques. Ils avertissent l'équipe concernée dès qu'un joueur est autorisé à entrer à nouveau sur le terrain.
- Une attaque commence avec la possession du ballon et se termine quand un but est marqué ou quand l'équipe en attaque perd le ballon. Si l'équipe est en possession du ballon lorsque son joueur requiert une assistance médicale, cette attaque est comptée comme première attaque.
- La règle 4:11 , 2e paragraphe, ne s'applique pas dans les cas suivants :
 - ✓ si le traitement de la blessure requis sur l'aire de jeu est le résultat d'une irrégularité commise par un joueur adverse, qui a été sanctionné de manière progressive par les arbitres ;
 - ✓ si la tête du gardien de but est frappée par un ballon et qu'une assistance médicale sur l'aire de jeu est requise

